

République Française  
Département Loire-Atlantique  
**Commune de Jans**

## COMPTE-RENDU Séance du 30 OCTOBRE 2025

Le jeudi 30 octobre 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Jans, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle de Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BOUIN Marie-Irène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 22 octobre 2025.

**Présents** : Mme BOUIN Marie-Irène, Maire, Mme MOISON Sylvie, Mme CHENUET Claudine, M. DELAMARRE Franck, Mme BARDOUL Maud, M. POULAIN Fabrice, Mme AVART-VOYE Anne-Laure, M. LAISNE Philippe, Mme DEVAY Nathalie, Mme HORHANT Hélène.

**Absents** : M. AUDION Alexandre et M. DEFACHELLES Philippe.

**A été nommée secrétaire** : Mme Sylvie MOISON.

### ORDRE DU JOUR :

- 1** Virement de crédits
- 2** Admissions en non-valeur
- 3** TE 44 :
  - Révision des statuts
  - Rapport d'activités
- 4** Avis sur le droit de préférence pour une parcelle boisée
- 5** Informations communales et intercommunales
- 6** Questions diverses

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2025.

## 1 MODIFICATION DE CREDITS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE

Madame le Maire informe que des réajustements de crédits sont proposés sur le budget Commune :

### Budget Commune :

FONCTIONNEMENT			
N° Chap/compte	Intitulé	Dépenses	Recettes
066 -6618	Intérêts autres dettes	+ 10 000€	0€
011-60621	Combustibles	- 2 000€	0€
011- 606312	Fournitures d'entretien	- 3 000€	0€
065 - 65311	Indemnités	- 5 000€	0€
<b>TOTAL</b>		<b>0€</b>	<b>0€</b>
012 - 6411	Personnel titulaire	+ 15 000€	0€
013 - 6419	Remboursement de rémunération		+ 15 000€
<b>TOTAL</b>		<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>

INVESTISSEMENT				
N° Chap/compte	Opération	Intitulé	Dépenses	Recettes
2111	/	Acquisition terrain	+ 6 000€	0 €
2051	/	Logiciel	+ 200 €	
23-23182	144-Locaux associatifs	Constructions	- 3 000 €	0€
23-23185	144 – Locaux associatifs	Démolition vestiaires	- 3 200 €	0€
<b>TOTAL</b>			<b>0€</b>	<b>0€</b>

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications de crédits budgétaires, telles qu'indiquées ci-dessus pour le budget de la Commune, et par conséquent la Décision Modificative n°2 du budget principal 2025,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 2 ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Maire informe que dans le cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce-dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune :

- sur 3 débiteurs distincts,
- de 2019 à 2020,
- pour des motifs de poursuites sans effet, d'un montant inférieur au seuil de poursuite (30 €), de combinaisons infructueuses d'actes, et de demande de renseignement négative.

En général, si les titres sont présentés en non-valeur, c'est que les services du Trésor Public ont essayé par tous les moyens d'obtenir le recouvrement, en vain.

Le montant des créances s'élève à 31.32€.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'admission en valeur d'un montant de 31.32€, correspondant à la liste des créances irrécouvrables dressée par le comptable public,
- **DIT** que ces créances seront comptabilisées au compte 6541,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **3 TERRITOIRE ENERGIE 44**

#### **3.1 REVISION DES STATUTS DE TERRITOIRE ENERGIE 44**

Ce dossier sera étudié lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### **3.2 RAPPORT D'ACTIVITES DE TERRITOIRE ENERGIE 44**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-39 relatif à la communication du rapport d'activité des syndicats mixtes aux collectivités membres ;

Vu le rapport d'activité 2024 de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44) transmis à la commune conformément aux dispositions précitées ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant que le rapport retrace l'ensemble des actions conduites par TE44 dans ses différents domaines de compétence (électricité, éclairage public, infrastructures de communication électronique, transition énergétique, etc.) au titre de l'année 2024 ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2024 de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44),
- **DIT** que le présent rapport demeurera à disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **4 AVIS SUR LE DROIT DE PREFERENCE POUR UNE PARCELLE BOISEE**

Mme le Maire informe que la Commune a été sollicitée par un notaire pour exprimer son droit de préférence en raison de la vente d'une parcelle boisée située à Les Cormerais, parcelle cadastrée ZH n°80.

Le prix est fixé à 1 200€ pour une parcelle de 1 200 m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DIT** qu'il ne souhaite pas exercer son droit de préférence pour l'acquisition de la parcelle boisée ZH n°80, située au lieu-dit Les Cormerais,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **5 INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

#### Versement des subventions :

- Versement du solde de la subvention du Département pour les vestiaires sportifs soit 249 030€. Il reste à percevoir le solde pour les locaux associatifs de 312 326 €
- Attente du versement du solde de la DSIL de la part de l'Etat de 40 885.75€ pour les locaux associatifs
- Attente du versement du solde de la DSIL de la part de l'Etat de l'ordre de 121 938 € et du PNP (Programme National Ponts - Cerema) de 12 098.74 € pour le pont du Petit Mottais.

Baisse du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (- 53%).

Baisse des dotations de l'Etat.

Lutte contre les choucas : ce dossier sera réétudié lors de la Conférence des Maires du 13 novembre.

#### DIA

Une maison sur un terrain de 150 m<sup>2</sup>, 6 rue de la Mairie

Un terrain de 1 338 m<sup>2</sup>, 4 rue du Bourg

Une maison sur un terrain de 1 004 m<sup>2</sup>, n°14 Lotissement du Plessis

#### COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- CME : élection et réunion du 11 octobre
- Commission Voirie du 27 octobre

#### CALENDRIER DES REUNIONS :

- CCAS : lundi 03 novembre à 18h00
- Contrôle d'accès : mercredi 05 novembre à 19h00
- Conseil d'école : jeudi 06 novembre à 18h00
- Commission Communication : lundi 17 novembre à 19h00
- Atelier co-construction : étude de faisabilité mercredi 19 novembre à 17h00
- Bureau Elargi : mercredi 19 novembre à 19h00
- Commission vie associative : jeudi 20 novembre à 19h00
- Visites robot tonte : lundi en journée ou jeudi matin.

#### 6 QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 11 novembre : Rdv à la salle Municipale à 10h15/10h30

#### DATES A RETENIR

Prochains CM : 27/11, lundi 15/12, 29/01 et 26/02 (budget).

Cérémonie des voeux : mardi 06 janvier 2026

Elections municipales : Dimanches 15 et 22 mars 2026

#### PROCHAINE REUNION DE CONSEIL LE 27 NOVEMBRE 2025 à 19h30

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, Mme Marie-Irène BOUIN clôture la séance à 21h00. En mairie, le 15/10/2025

Le Maire  
Marie-Irène BOUIN